



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



DEMANDE D'APPROBATION DES PLANS SELON LA PROCÉDURE FERROVIAIRE ORDINAIRE

Projet des Chemins de fer fédéraux suisses CFF concernant EA25 Gléresse-Douanne: extension de capacité (avec étude d'impact sur l'environnement et demande de défrichement)

Requérante : Chemins de fer fédéraux suisses CFF, Infrastructure, Projets Multiples Lausanne, Case Postale 345, 1001 Lausanne

Commune : La Neuveville

Objet : La ligne de chemin de fer entre Ligerz et Twann sera construite en double voie, y compris le Tunnel de Gléresse, long de 2,1 km. Sur la ligne à ciel ouvert, la voie ferrée doit être légèrement déplacée, ce qui implique des emprises provisoires et définitives, le comblement local du lac et l'adaptation de plusieurs murs de soutènement et passages inférieurs. La route principale entre Douanne et Gléresse passera à l'avenir sous la ligne de chemin de fer à proximité de Brunnmühle et son raccordement à l'A5 près de Chavannes sera également adapté. La gare de Douanne sera réaménagée conformément aux besoins des personnes en situation de handicap, la majeure partie du bâtiment d'accueil sera démolie. Une fois le tunnel de Gléresse mis en service, l'ancienne ligne le long du lac sera démantelée.

Le projet comprend également le renouvellement de la ligne de contact dans les communes de La Neuveville et Douanne-Tüscherz et un nouvel enclenchement à Tüscherz.

Le projet nécessite des dérogations aux lois fédérales sur les forêts (LFo ; RS 921.0 → défrichement / reboisement de quelque 600 m² dans la commune de Gléresse), sur la protection de la nature et du paysage (LPN ; RS 451), la pêche (LFSP ; RS 923.0), la protection des eaux (LEaux ; RS 814.20) et la protection de l'environnement (LPE ; RS 814.01).

Pour plus de détails, veuillez consulter le dossier du plan accessible au public.

EIE : Le projet de construction est soumis à une étude d'impact sur l'environnement en vertu de la loi sur la protection de l'environnement (LPE ; RS 814.01). Le rapport de l'étude d'impact sur l'environnement fait partie des documents de la demande.

Procédure : La procédure est régie par les articles 18ss de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF ; RS 742.101), par l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations ferroviaires (OPAPIF ; RS 742.142.1) et par la loi fédérale sur l'expropriation (LEx ; RS 711). L'Office fédéral des transports (OFT) conduit la procédure.

Mise à l'enquête : Les plans du projet peuvent être consultés du 4 février 2019 au 5 mars 2019 à l'administration communale de La Neuveville.

Piquetage : Avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (modifications de terrains, défrichement, acquisition de droits, etc.).

Oppositions : Quiconque a la qualité de partie au sens des dispositions de la loi fédérale sur la pro-

céduce administrative (PA; RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut, pendant le délai de mise à l'enquête, faire opposition au projet auprès de l'autorité d'approbation.

Les oppositions, écrites et motivées, seront adressées à l'**Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations I, 3003 Berne.**

Celui qui n'a pas formé opposition est exclu de la suite de la procédure (art. 18f al. 1 LCdF).

Toutes les objections en matière d'expropriation et les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai (art. 18f al. 2 LCdF, en liaison avec les art. 35 à 37 LEx). Les demandes d'indemnité ultérieures sont régies par l'art. 41 LEx.

Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'OFT, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c al. 2 LCdF).

Ban d'expropriation : A partir du dépôt public des plans et, dans la procédure abrégée, dès la remise de l'avis à l'exproprié, il n'est plus permis à celui-ci de faire, sans le consentement de l'expropriant, des actes de disposition, de droit ou de fait, susceptibles de rendre l'expropriation plus onéreuse (cf. art. 42 LEx).

Berne, le 8 janvier 2019

Office fédéral des transports, 3003 Berne

Office des transports publics et de la coordination des transports du canton de Berne, 3011 Berne

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 61

AVIS DE TRAVAUX COUPURE DE COURANT

Secteur : Chemin des Celliers – Ruveau Sud

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Suite à la décision du Conseil Général du 13.06.2018 de renforcer les infrastructures de transport de l'énergie électrique, l'assainissement de l'éclairage public et le renforcement du réseau multimédia du quartier des Celliers, nos services appuyés par un prestataire privé vont effectuer le remplacement des infrastructures techniques.

Pour permettre leur réalisation plusieurs coupures de courant seront nécessaires et des perturbations du trafic sont à prévoir.

Ces travaux sont planifiés du :

lundi 28 janvier au vendredi 15 mars 2019

Les abonnés concernés seront informés.

Nous prions les usagers de ce secteur de respecter la signalisation de chantier.

N'hésitez pas à vous adresser à nos services au 032 752 10 10 pour toute éventuelle question.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Votre team du service de l'équipement



ECOLE ENFANTINE (1^{ère} année)

Les enfants nés entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015 ainsi que ceux nés entre le 1^{er} août 2013 et le 31 juillet 2014 qui ont reporté la 1^{ère} année commenceront l'école enfantine à la rentrée d'août 2019.

Tous les parents concernés ont reçu un formulaire d'inscription par la poste.

Au cas où vous n'auriez pas reçu ce formulaire d'inscription, nous vous prions de prendre contact avec la direction de l'école au numéro 032 / 751 24 79 d'ici le 8 février.

ECOLE ENFANTINE (2^{ème} année)

Les enfants nés entre le 1^{er} août 2013 et le 31 juillet 2014 fréquentant déjà l'école enfantine sont inscrits d'office pour la 2^{ème} année d'école enfantine.

La Direction

FERMETURE DU BUREAU DU CONTROLE DES HABITANTS, POLICE ADMINISTRATIVE, IMPOTS LE JEUDI 7 FEVRIER 2019

Veuillez prendre note que le bureau du Contrôle des habitants, Police administrative, Impôts sera exceptionnellement fermé toute la journée du jeudi 7 février 2019.

Le personnel sera en formation durant cette journée.

Merci pour votre compréhension.

Contrôle des habitants, Police administrative, Impôts



FÊTE NATIONALE 2019 APPEL D'OFFRES

pour mettre sur pied et gérer la buvette du 1^{er} août.

Toute société locale s'intéressant à l'organisation de cette buvette est priée de s'annoncer par courrier auprès de la Société de développement, Case postale 52, 2520 La Neuveville jusqu'au 28 février 2019.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à Marion Sängler au 032 338 19 25 ou par mail : marion.sanger@gmail.com

Avec nos vifs remerciements.

Société de développement La Neuveville

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
PUBLICATION**

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 10 février 2019 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATION FEDERALE

1. Acceptez-vous l'initiative populaire «Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage)»?

VOTATIONS CANTONALES

1. Acceptez-vous la modification de la loi cantonale sur l'énergie ?

2. Acceptez-vous la loi sur la police ?

Le scrutin sera ouvert :

dimanche 10 février 2019 de 10 h. à 12 h, dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 10 février 2019 de 10h. à 12h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard. Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

**VOTATIONS FÉDÉRALE
ET CANTONALES DU 10 FÉVRIER 2019**

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Présidente : Mme Danny GONTIER STANCA

Vice-président : M. Jean Marcel HAEBERLI

Membres

Mmes EL YAZIDI Nathalie
GERBER Murielle
GIOIA Giuseppina
GROS Isabelle

MM. FROMAIGÉAT Alain
GROSSENBACHER Lionel
GROSVERNIER Joël
HONSBERGER Nicolas
HOTI MARINI Valon
HUTMACHER Pierre

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

SERVICE DES EAUX TLN**WASSERVERSORGUNG TLN****QUALITÉ DE L'EAU POTABLE LA NEUVEVILLE, 2018**

(Conformément à l'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessible au public OPBD)

| | |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Qualité de l'eau | La Neuveville |
| Année d'analyse | 2018 |
| Nombre d'habitants approvisionnés | 3816 habitants (dans la zone de distribution) |
| Qualité hygiénique | Selon les analyses effectuées au laboratoire cantonal et celles au laboratoire Wessling AG Lyss, l'eau potable fournie par le Service des eaux du TLN est conforme aux exigences légales. |
| Bactériologie | Dans l'ensemble du réseau, l'eau de La Neuveville, Ligerz, Twann-Tüscherz était de très bonne qualité bactériologique en 2018. |

| Bactéries | Unité | Minimum décelé | Moyenne | Maximum décelé | Valeur limite Tolérée | Nombre d'analyse | Nombre d'échantillons non conformes |
|----------------------------|-----------|----------------|---------|----------------|-----------------------|------------------|-------------------------------------|
| Germes aérobies mésophiles | KBE/ml | 0 | 14.3 | 204 | 300 | 44 | 0 |
| E. Coli | KBE/100ml | 0 | 0 | 0 | 0 | 44 | 0 |
| Entérocoques | KBE/100ml | 0 | 0 | 0 | 0 | 44 | 0 |

Physico-chimie : SSIGW

| | | | | |
|--------------------------|------|----------|------------------------------------------------------------|------|
| Température : | °C | 9.2-14.7 | 8-15 | (Ve) |
| Dureté de l'eau : | °fH. | 28.1 | L'eau fournie à La Neuveville est une eau moyennement dure | |
| pH : | | 7.1 | 6.8-8.2 | (Vd) |
| Turbidité : | UT/F | 0.27 | 1.0 | (Vd) |
| Calcium (Ca), dissout : | mg/l | 96.3 | | |
| Magnésium (Mg) dissout : | mg/l | 9.8 | | |
| Potassium (K): | mg/l | 1.9 | <5 | (Ve) |
| Sodium (Na): | mg/l | 9.6 | 200 | (Vm) |
| Nitrates (NO3): | mg/l | 10.1 | 40 | (Vm) |
| Sulfates (SO4): | mg/l | 12.9 | | |
| Ammonium (NH4): | mg/l | 0.021 | 0.1 | (Vm) |
| Nitrites (NO2) : | mg/l | <0.004 | 0.1 | (Vm) |

(Vd)= Valeur directrice (Vm)= Valeur maximale (Ve)= Valeur empirique

Provenance de l'eau Le 100 % de l'eau potable provient de la nappe phréatique du Pré-de-La-Tour à La Neuveville.

Traitement de l'eau Eau de nappe : Désinfection par UV.
Protection du réseau par chloration avec l'hypochlorite de sodium (0.05mg/l de chlore libre)

Pour d'autres renseignements

Service des eaux TLN
2514 Ligerz Dorfgasse 22
Tél. 032 315 51 82
Thomas Scholer
E-mail : info@tln-aqua.ch

**PLANNING FAMILIAL AU
CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE**

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence



MÉRITES CULTUREL ET SPORTIF DE LA NEUVEVILLE

Durant le mois de mai 2019, la Municipalité de La Neuveville organisera pour la dixième fois, une réception à l'intention des mérites culturels et sportifs qui se sont distingués durant les années 2017 et 2018. A cette occasion, les critères de sélection en vigueur seront appliqués selon notre règlement qui figure en annexe.

Concernant les mérites individuels: quiconque a élu domicile à La Neuveville ou est membre d'une société locale ou encore a un lien prépondérant avec La Neuveville peut recevoir le mérite culturel ou sportif pour autant que les conditions de l'art. 1 du présent règlement soient remplies.

Pour les membres individuels qui font partie d'une société neuvevilloise, c'est celle-ci qui sera chargée de remplir le formulaire d'annonce.

Le délai d'annonce des candidatures est fixé au 28 février 2019 au plus tard. Passée cette date, nous ne pourrions malheureusement plus tenir compte de nouvelles candidatures. Nous vous remercions donc de bien vouloir respecter le délai précité.

Le document ci-dessous devra être retourné à la Municipalité de La Neuveville, département des loisirs, Case postale 263, 2520 La Neuveville, loisirs@neuveville.ch.

Table with 2 columns and 10 rows for candidate information: Nom, prénom du lauréat; Année de naissance; Adresse complète; Tél. privé / professionnel ou portable; Sport /activité; Spécialité; Titre obtenu / rang; Catégorie; Lors de quelle manifestation et/ou raison de la proposition.

Lieu et date : Signature :

municipal l'attribution du mérite culturel et sportif ainsi que le mérite dirigeant ou entraîneur et le mérite coup de cœur.

Art. 6 Les distinctions sont remises aux lauréats par le Conseil municipal au cours d'une cérémonie.

Art. 7 Quiconque a élu domicile à La Neuveville ou est membre d'une société locale ou encore a un lien prépondérant avec La Neuveville peut recevoir le mérite culturel ou sportif pour autant que les conditions de l'art. 1 du présent règlement soient remplies.

Art. 8 Un poste au budget de la Municipalité de La Neuveville devra être créé. Un montant sera proposé chaque année afin de couvrir les frais de cérémonie et de distinction.

Art. 9 La période de référence pour l'attribution débute le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Art. 10 Le présent règlement entre en vigueur le 4 décembre 2006.

Approuvé par le Conseil général dans sa séance du 25 octobre 2006.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier
M. Lehmann V. Carbone

Certificat de dépôt public
Le Règlement concernant l'attribution des mérites culturel et sportif de la Commune de La Neuveville a été déposé publiquement à la chancellerie municipale pendant 30 jours à compter du 3 novembre 2006. Le dépôt public a été publié dans la feuille d'avis officielle no 40 du 3 novembre 2006.

La Neuveville, le 4 décembre 2006

Le chancelier municipal
V. Carbone

REGLEMENT CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MERITES CULTUREL ET SPORTIF DE LA COMMUNE DE LA NEUVEVILLE

(Remarque d'ordre général : le genre masculin utilisé dans ce règlement l'est à titre générique)

Le Conseil général de La Neuveville, se fondant sur - L'art. 42 al. 1 lettre a du Règlement d'organisation du 27 août 2000, - La proposition du Conseil municipal, arrête le règlement suivant :

Art. 1 Le mérite culturel et le mérite sportif neuvevillois récompensent :

- un membre d'une société ou
• une équipe ou
• une société, ou
• une personne indépendante

qui dans le courant de l'année, s'est particulièrement distingué/e

- a) par des résultats brillants, par exemple parmi les trois premiers d'une compétition ou parmi les meilleurs sur plusieurs compétitions,
b) par une activité particulièrement honorifique dans le cadre d'une société culturelle ou sportive,
c) par un service particulier rendu aux sociétés locales,

d) par une activité ayant eu un retentissement au-delà de la localité.

Art. 2 Le mérite "Dirigeant ou entraîneur" récompense une personne ayant plus de 10 ans de sociétariat avec ou sans fin de mandat ou ayant eu une activité déterminante dans l'obtention de succès ou dans le développement de son activité ou de son sport.

Art. 3 Le mérite "Coup de cœur" récompense une personnalité, groupe, club ou institution ayant contribué au développement de la culture ou du sport, ayant œuvré dans le soutien d'une action spécifique ou à long terme. Comme son nom l'indique ce prix est attribué en fonction de critères pas forcément rationnels mais aussi émotionnels.

Art. 4 Pour les mérites "Dirigeant ou entraîneur" et "Coup de cœur", la commission des loisirs statue sur la base de propositions externes ou par rapport à l'actualité de l'année. Aucune obligation n'est donnée d'attribuer chaque année un mérite dans ces catégories.

Art. 5 La commission des loisirs propose au Conseil





Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

| Jours | Matin | Après-midi |
|----------|---------------|---------------|
| Lundi | 08h00 - 13h00 | 14h00 - 18h00 |
| Mardi | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Mercredi | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Jeudi | 08h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Vendredi | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2019, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

| Jours | Du | Au | Raison |
|----------------|------------|------------|--------------------|
| Vendredi | 19.04.2019 | | Vendredi Saint |
| Lundi | 22.04.2019 | | Pâques |
| Jeudi-Vendredi | 30.05.2019 | 31.05.2019 | Ascension |
| Lundi | 10.06.2019 | | Pentecôte |
| | 22.07.2019 | 04.08.2019 | Vacances estivales |
| | 23.12.2019 | 05.01.2020 | Vacances de Noël |

Plan d'ouverture des déchetteries Diesse/Prêles

| Jour + Lieu | Lundi | Mercredi | Samedi |
|-------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Diesse | 10:30 - 11:30 | 16:00 - 17:00 <i>(1^{er} octobre au 31 mars)</i> 17:00 - 19:00 <i>(1^{er} avril au 31 décembre)</i> | 10:00 - 11:30 |
| Prêles | 10:30 - 11:30 | 16:00 - 17:00 | 10:00 - 11:00 |

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**FANFARE L'ESPERANCE LAMBOING
Soirée musicale et théâtrale**

La fanfare L'Espérance vous invite à venir partager un moment de détente en prenant part à sa soirée musicale, suivie d'une pièce de théâtre intitulée "Les folies du Grand-père" rires assurés...

Samedi vous pourrez poursuivre la soirée en dansant sur les airs de l'orchestre "Les Luusbuebe".

**Rendez-vous
au complexe du Cheval-Blanc à Lamboing
les 8 et 9 février 2019 à 20h15**

D'avance nous vous remercions de votre soutien



COMMANDE INTERMÉDIAIRE DE MAZOUT

Les personnes intéressées par une commande groupée intermédiaire d'huile de chauffage sont priées de remplir le questionnaire ci-dessous et de l'envoyer directement par poste à Mme Alexia Lecomte, Route de Prêles 15, 2516 Lamboing, ou par courriel à lecomte.a@hotmail.com d'ici au 20 février 2019 au plus tard.

a) Je passe commande de litres d'huile de chauffage.

ou

b) Je passe commande du plein de ma citerne, soit litres d'huile de chauffage.

Qualité Normal ECO

Nom, prénom

Adresse

NPA / Localité

No de tél.

Signature

Date

La livraison est prévue début à mi-mars 2019.
(la commande principale se fera durant l'été)

Avis de construction

Requérant : M. Jean-Pierre Giauque, Sous Banbois 9a, 2515 Prêles

Auteur du projet : Sunier Menuiserie Sàrl, Ch. des Auges 10, 2518 Nods

Propriétaire foncier : M. Jean-Pierre Giauque, 2515 Prêles

Projet : Surélévation de la villa, parcelle no 2742, Sous Banbois 9a, village de Prêles

Zone : Village ancien

Dérogation : A l'article 43 al. 3 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 25 janvier au 24 février 2019. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 25 janvier 2019

Secrétariat communal

**TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET
VENTE DE BOIS DE FEU**

Les personnes intéressées à l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87. Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00 (départ forêt).

*Commune mixte de Plateau de Diesse
et Commune Bourgeoise de Prêles*

**VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES
DU 10 FÉVRIER 2019
SITE EASYVOTE POUR LES JEUNES !**

D'avantage de jeunes et de jeunes adultes aux urnes! Ceci est l'objectif qu'easyvote aimerait atteindre grâce à des mesures de sensibilisation adaptées aux jeunes.

Pour les prochaines votations du 10 février 2019, vous trouverez sur leur site, www.easyvote.ch, toutes les informations utiles afin de vous aider à voter.

Alors n'hésitez plus, votez !

L'administration communale

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES**



1^{er} trimestre 2019

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

2 février, 16 février, 2 mars, 16 mars, 30 mars

L'administration communale

FOIRE DE PRINTEMPS À LAMBOING

Tous à vos agendas ! La traditionnelle foire de printemps aura lieu le samedi 16 mars 2019 et nous vous attendons nombreux. Le programme définitif sera publié ultérieurement.

Pour les personnes intéressées à tenir un stand durant cette foire, elles peuvent s'inscrire jusqu'au 23 février 2019 auprès de Mme Priska Joliquin (f.p.joliquin@bluewin.ch).

Le comité

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



Nouvelles de l'administration

Émoluments de notaire : vers un tarif horaire

Les émoluments de notaire devraient être calculés à l'avenir, dans le canton de Berne, en fonction du temps employé. En contrepartie, la profession pourrait être exercée aussi sous forme de société anonyme (SA) ou de société à responsabilité limitée (Sàrl). Ces modifications figurent dans la loi sur le notariat mise en consultation jusqu'au 17 avril.

Les émoluments de notaire font aujourd'hui l'objet d'un barème-cadre édicté par le Conseil-exécutif. Pour les actes authentiques ayant une valeur commerciale, l'émolument peut être minimum, moyen ou maximum. Le gouvernement cantonal bernois propose de changer de système en modifiant la loi sur le notariat. Le temps objectivement nécessaire à l'établissement d'un acte notarié devrait être le critère principal pour établir les émoluments. Les tarifs horaires, différenciés selon les catégories de personnel, devraient s'insérer dans une fourchette fixée dans une ordonnance. Les notaires disposeraient d'une marge d'appréciation pour fixer leur tarif dans cette fourchette.

Assouplissement des directives d'organisation
Une tarification plus concurrentielle s'accompagne d'un assouplissement des directives d'organisation du notariat. Les notaires devraient pouvoir exercer à titre indépendant, sous forme de société anonyme ou d'étude commune avec d'autres professions. Le courtage immobilier leur serait par ailleurs ouvert, à condition de respecter les obligations de récusation.

La loi modifiée devrait entrer en vigueur en 2021.

Bourses de voyage 2019 pour les arts visuels, la photographie et l'architecture

Les artistes se sont, depuis toujours, laissés inspirer par les voyages. L'Office de la culture et la commission cantonale des arts visuels mettent au concours des bourses de voyage destinées à la promotion de projets dans les domaines des beaux-arts, de la photographie, de l'architecture et de la médiation culturelle. Ils offrent à des artistes et à des médiateurs et médiatrices culturels professionnels du canton de Berne la possibilité de concevoir individuellement un projet de voyage, qui sera l'occasion pour eux de puiser des inspirations nouvelles et d'enrichir ainsi leur travail artistique. Au total, 90'000 francs sont disponibles. Le jury peut attribuer des bourses d'une valeur maximale de 20'000 francs par projet. Les détails de la mise au concours ainsi que les conditions de candidature. Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre sur le site de l'Office de la culture. Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier postal d'ici au vendredi 5 avril 2019.

RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Nous souhaitons la bienvenue aux jeunes retraités de la commune qui souhaiteraient participer à nos rencontres. Il s'agit des hommes nés en 1954 et des femmes nées en 1955.

Pour ce mois de février, nous aurons le plaisir d'accueillir M. Samuel Embleton de Prêles, illustrateur indépendant, qui vient de faire paraître une bande dessinée sur l'histoire de la 1^{ère} guerre mondiale. Il vous présentera son travail.

La rencontre aura lieu le :

mercredi 20 février 2019 à 15h00, au complexe du Cheval Blanc de Lamboing.

Afin de pouvoir organiser cet après-midi au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous **jusqu'au vendredi 15 février 2019 au plus tard.**

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **Service bénévole 7 sur 7** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no **032 489 10 03**).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de décembre et de janvier.

L'administration communale

Talon d'inscription – Après-midi présentation de Samuel Embleton

Nom: Prénom:

Adresse: Localité:

No de tél.: Transport : NON OUI

A retourner jusqu'au vendredi 15 février 2019 au plus tard à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles



Le département des travaux publics de la Commune mixte de Plateau de Diesse recherche, pour la rentrée d'août 2019

1 apprenti Agent d'exploitation

(orientation conciergerie ou voirie et espaces verts)

Tu es adroit de tes mains? Tu as le goût du travail en plein air ?
Tu recherches un apprentissage attractif dans un environnement passionnant ?

ALORS, NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE RECEVOIR :

- Ta lettre de motivation
- Le formulaire de candidature dûment complété
- Les copies de tes derniers bulletins scolaires

Les offres de services, avec les autres documents usuels et photo, avec la mention « **Apprentissage agent d'exploitation 2019** » sont à adresser à :

Commune mixte de Plateau de Diesse
M. Daniel Hanser, responsable des ressources humaines
La Chaîne 2
2515 Prêles

jusqu'au 28 février 2019

Tous les documents, et notamment le formulaire de candidature à remettre impérativement, peuvent être téléchargés sur notre site internet : www.leplateaudediesse.ch

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.



Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2
2515 Prêles

032 315 70 70
info@leplateaudediesse.ch

Le stress

vous submerge ?

Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.



Aide par mail: www.143.ch





Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

FÉVRIER 2019

Lundis 4, 11 9.30-11.30h
Samedi 9 9.30-11.30h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire
ADMINISTRATION COMMUNALE



VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI

Conscient de la valeur du village de Nods, le Conseil communal de Nods souhaite, avec ses habitants et l'appui du Parc régional Chasseral, amorcer une réflexion sur son avenir et en particulier sur celui des bâtiments aujourd'hui vides ou partiellement vides.

Le Conseil communal et le Parc régional Chasseral vous invitent à une soirée d'informations sur le projet de «Nods, un patrimoine à valoriser»

Le jeudi 21 février 2019
à 19 h 30 à la salle du Battoir

Les points présentés seront :

- Le contenu et les éléments d'un premier inventaire qui sera effectué ce printemps
- Les modalités de participation des propriétaires volontaires

Les résultats de ce projet non contraignant seront présentés lors de la foire du village le 11 mai 2019.

Dans l'attente de vous rencontrer à cette occasion et avec nos meilleures salutations.

Conseil communal

ECHOS DU CONSEIL COMMUNAL

Afin d'informer les citoyennes et citoyens sur les décisions prises par votre exécutif, les «Echos du Conseil communal» sont régulièrement affichés au panneau officiel sous le couvert de l'ancienne administration.

Ce compte-rendu vous informe des principales décisions prises et d'informations diverses.

Conseil communal

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE

Dans sa séance du 22 janvier 2019, le Conseil communal a accepté le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2018, assemblée ayant adopté le règlement suivant : -

- Règlement sur la taxe de séjour entré en vigueur au 01.01.2019

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes ; OCo.

Conseil communal

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 2 février de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

COMMANDE DE BOIS DE FEU 2019

Les personnes désirant acheter du bois de feu à la commune, sont priées de passer leur commande au moyen du coupon ci-dessous ou par mail à jubinjm@bluewin.ch.

Pour toute question relative à la commande de bois de feu, veuillez vous adresser directement à M. Jean-Michel Jubin, garde-forestier, tél. 079 658 06 42.

Coupon de commande de bois de feu sur chemin forestier :

Prix valables pour 2019 :

| | | | | |
|--------------------------------------|---|-----|-------|------------------|
| stère quartelage hêtre | à | Fr. | 80.00 | / stère |
| bois de feu feuillu long 3-6 m | à | Fr. | 50.00 | / m ³ |

Nom, prénom :

Tél. :

Nous vous prions de remettre ce coupon au bureau communal jusqu'au **28 février 2019**.

ADMINISTRATION COMMUNALE

CARTES JOURNALIÈRES CFF

Des cartes journalières CFF sont en vente pour **tous les habitants du district**, au prix de CHF 44.-, à l'administration communale de La Neuveville (032 752 10 10). Vous pouvez également faire la réservation par internet en allant sous le site www.laneuveville.ch puis sous «Administration» et ensuite «cartes journalières CFF».

ORDONNANCE SUR LES TARIFS DES TAXES DE SÉJOUR - ENTRÉE EN VIGUEUR

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 8 janvier 2019, le Conseil communal de Nods a adopté l'ordonnance sur les tarifs des taxes de séjour.

Cette ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019 sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Roland Reymond, Route de Lignières 10, 2518 Nods

Auteur du projet : Dominique Favre, architecte HES-REG B, Quartier Latin 13, 1907 Saxon

Projet : Construction d'une villa jumelée à usage de résidence principale sur RF 2530 du ban de Nods, Chemin de Champ Villiers 2, 2518 Nods

Zone : H2

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 01.02.2019

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Daniel Sauser, Chemin de Chuffort 5 2518 Nods

Auteur du projet : Daniel Sauser, Chemin de Chuffort 5 2518 Nods

Projet : Changement d'affectation selon le permis de construire no 569 (installation de 3 boxes à chevaux dans le hangar existant). Bétonnage de la place côté Ouest, pose d'un conteneur de chantier et nouveau plan d'évacuation des eaux pluviales selon les directives de l'OED (travaux déjà faits), sur RF 3168 du ban de Nods, Le Marais 280

Zone : Agricole

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : Au

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 25.01.19

Administration communale

SKI-CLUB NODS-CHASSERAL RECHERCHE DE MEMBRES POUR LE COMITÉ

Le Ski-Club Nods-Chasseral, actif depuis 1964, est un groupement de personnes ayant en commun la passion du ski. Indépendant financièrement, il organise durant l'automne des entraînements physiques en salle, et dès l'arrivée de la neige, des entraînements à skis sur les pistes de la région. Il offre également aux enfants des environs la possibilité de se prendre au jeu dans un tracé piqueté avec son traditionnel concours des écoliers qui a lieu à la fin janvier au téléski de Nods.

Ce club est formé d'un comité composé de 5 personnes venant de tous milieux, mais ayant en commun l'envie de s'investir dans la vie sportive de la région pour offrir à nos enfants qui en ont envie la possibilité d'exercer une activité physique dans l'esprit de plaisir et de profiter des joies du ski.

Pour ce faire, nous recherchons des personnes motivées, de sexe féminin ou masculin, de tout âge, pouvant apporter un peu de leur temps (4 à 5 comités annuels environ) pour reprendre les activités de ce club le méritant largement.

Toute personne intéressée est priée de prendre contact avec le Président Fabian Perrot au 079 624 78 78.

Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 1^{er} février

Cultes dans les homes : 10h Mon Repos et 10h45 Montagu
Culte de l'enfance, à 16h30 à la Maison de paroisse

Dimanche 3 février

10h Culte du Dimanche de l'Eglise

Préparé par un équipe de paroissiens sur le thème : « Là où est ton trésor... »

Textes bibliques : Matthieu 6, 19-21/ Esaïe 58, 6-7

Chants : 12-07 ; 21-14 ; 46-09 ; 47-05

Bienvenue pour ce culte autrement !

Mercredi 6 février

10h partage biblique et prière à la salle Schwander, Grand-Rue 13

14h30 Chœur du mercredi, Maison de paroisse

A agender

Dimanche 17 février, culte animé par le chœur orthodoxe Voskresenije de St Petersburg

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 3. Februar

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst zum Kirchensonntag 2019 „Reichtum verpflichtet – Armut auch“. Mit Karin Schneider (Musik), Eveline und Thomas Michel, Matthias Grimm. Anschließend Apéro.

Pikettdienst

28. Januar bis 3. Februar: Pfr. André Urwyler (Tel. 031 971 06 44).

4. bis 17. Februar: Pfr. Brigitte Affolter (Tel. 079 439 50 98).

Aktuelle und ausführliche Informationen immer über :

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Vendredi 1^{er} février

10h Partage de la Parole autour d'un café à la salle du conseil. Bienvenue à toutes et tous

Dimanche 3 février

10h Messe à Christ-Roi, fête des bénévoles

Pas de célébration à La Neuveville

Mardi 5 février

10h30 Liturgie de la parole à Mon Repos

Vendredi 8 février

10h Partage de la Parole autour d'un café à la salle du conseil. Bienvenue à toutes et tous

Dimanche 10 février

10h Messe à l'église paroissiale

Messe en mémoire de l'abbé Edgar Imer

Enfant de La Neuveville, l'abbé Edgar Imer nous a quitté voici 3 ans. Une messe en sa mémoire sera célébrée le lundi 18 février 2019, à 18h00, en l'église de La Neuveville. Cordiale bienvenue à toutes et à tous !

Secrétariat de la paroisse ; voir sous adresses utiles

L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !

www.cathberne.ch/organisation/unitespastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 3 février

Culte à 10h00, Nods, dimanche de l'église, service de voiture

Dimanche 10 février

Culte à 10h00, Diesse, thème: "Comment mettre à profit le temps présent?"

Contact

Président : M. Lucas Bau, 078 922 80 57

Pasteur : Stéphane Rouèche

032 315 27 37 / 079 429 02 80; strouche@gmail.com

Paroisse de Nods

Vendredi 1^{er} février

9h, méditation et prière à la salle de paroisse

Dimanche 3 février

10h, culte à Nods, dimanche de l'Eglise. Cène.

Vendredi 8 février

9h, méditation et prière à la salle de paroisse

14h, rencontre avec les aînés à la salle de paroisse

Dimanche 10 février

10h, culte à Diesse,

Transport 9h40 parc de l'église

Vendredi 15 février

9h, méditation et prière à la salle de paroisse

Dimanche 17 février

10h, culte à Nods.

Contacts

Pasteure : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch

Catéchète professionnelle : Anne Noverraz

079 852 98 77 - noverraz.plagne@swisslogique.ch

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Président : André Sunier

079 240 55 09 - arosun@worldcom.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche

10h Culte avec le pasteur Didier Suter, St-Cène, à

Perspective plus, Closel Bourbon 3 à Thielle-Wavre

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos

- Garderie

Mardi

6h30 à 7h Forum des hommes

Mercredi

9h15 à 11h Au café des dames

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Services à Bienne - Samedi 2 février

10h30 : Culte, Pierrick Avelin

Mercredi 6 février

19h30 : Réunion de prières

20h : Etude de l'Apocalypse

BIENVENUE À LA RENCONTRE DES PETITS DÉJÀ !

Peut-on combler nos vies par des passions, des activités ou des hobbies ? Claire Grosbety a essayé pendant de nombreuses années. Sculpture, cuisine, voyages, etc. Rien ne parvenait à la satisfaire pleinement. « Toujours plus » était sa devise. Mais il y a quelques années, Dieu est venu bouleverser ses priorités. Avec douceur et humour, il a profondément changé ses valeurs. Aujourd'hui, sa passion pour Jésus la remplit et elle se réjouit de partager avec vous la « recette » pour avoir un cœur plein de joie et de paix.

Claire est mère de trois enfants adultes et vit à Genève. Elle organise des voyages et des conférences pour parler des femmes persécutées. La conférence sera basée sur son propre témoignage.

Mercredi 13 février, 9h – 11h

Complexe du Cheval-Blanc à Lamboing

Garderie gratuite sur place (inscription nécessaire)

Participation de Frs 12.-

Inscription jusqu'au 11 février,

par tél: 032 315 15 92

sms uniquement : 078 715 88 17

ou www.petit-dejeuner-contact.ch

Pouvoir tout dire
et être écouté

Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch

Tel 143
La Main Tendue

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Visites. Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis,

mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est

fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi

de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38

ou par mail : laneuveville@cathberne.ch

Site Internet : www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale,

réouverture début avril). Infos et manifestations sous :

www.jurabernois.ch. Courriel : info@jurabernois.ch

Tél. 032 494 53 43

Musées / Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 8 avril au 28 octobre 2018.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

www.museelaneuveville.ch - museelaneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermé. Visites guidées et locations de salles sur demande.

Renseignements : Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Tous les spectacles sont à 20h30 (sauf indication contraire)

Vendredi 8 février Les Chum's - folk irlandais

Vendredi 15 février Singtomic - humour vocal

Samedi 2 mars Cuche & Barbezat - humour

Dimanche 3 mars à 17h Cuche & Barbezat - humour

Vendredi 22 mars Boogie-Woogie Tour

Samedi 23 mars Boogie-Woogie Show

Samedi 6 avril L'Horée et Sinamon -

électro-pop

Samedi 13 avril Simon Romang -

one man show

Vendredi 26 avril Tonton Pierrick - rock 60'

Ecole de musique du Jura

bernois EMJB - audition des classes de

Mercredi janvier à 20h Luigi Galati - percussions

Dimanche 10 mars à 17h France Hamel - chant

Vendredi 5 avril à 20h30 Concert par élèves EMJB

Choeur Mosaïque - La Neuveville

Répétitions à la salle de la paroisse protestante à 20h, chemin de la Raisse 3 : les lundis 4, 11, 18 & 25 février, 4 & 11 mars. mosaïque.jispace.ch

Consultez gratuitement la Feuille officielle

www.imprimerieducourrier.ch